



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE QUÉBEC

Mémoire prébudgétaire 2022-2023

Enjeux et priorités de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ)

Présenté à
Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances

cciquebec.ca

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec (ci-après « la CCIQ ») profite de ces consultations prébudgétaires 2023-2024 pour transmettre ses préoccupations et certaines propositions au ministre des Finances, Monsieur Éric Girard, relativement aux enjeux que nous entrevoyons à l'aube de cette nouvelle année.

Regroupant plus de 4 200 membres, la CCIQ est un leader incontournable de la communauté d'affaires qui rassemble, mobilise et influence positivement l'ensemble de l'écosystème afin de contribuer au développement et à la prospérité économique de la région de Capitale-Nationale. Plus important regroupement de gens d'affaires de l'Est du Québec, elle est la voix privilégiée de la communauté d'affaires de Québec et l'interlocuteur principal du milieu économique régional.

Les enjeux et les recommandations contenus dans ce mémoire s'appuient d'abord et avant tout sur les préoccupations soulevées par les membres de la communauté d'affaires de Québec, que la CCIQ se fait un devoir de consulter et de sonder sur une base régulière. Le 5 janvier dernier, nous diffusons d'ailleurs les résultats d'un sondage mené auprès de 484 professionnels, gestionnaires et dirigeants d'entreprises de la région de Québec sur les enjeux relatifs à l'innovation et à la pénurie de main-d'œuvre et sur les solutions à privilégier.

Ces deux thématiques apparaissent en tête de liste des priorités de la CCIQ à l'approche du prochain budget du Québec. La relocalisation de milliers de fonctionnaires du gouvernement et son impact majeur pour l'économie de la grande région de Québec font également partie de nos principales préoccupations.

2. NOS PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

2.1. Miser sur l'innovation et la productivité

La grande région de Québec a conclu l'année 2022 avec le taux de chômage le plus bas parmi les grandes régions canadiennes, à seulement 3 %, soit 1 point de moins que la moyenne québécoise¹. Ainsi, si la pénurie de main-d'œuvre sévit partout au Québec, elle est vécue encore plus intensément dans la région de la Capitale-Nationale. En décembre, plus du trois quarts (77 %) des gens d'affaires sondés par la CCIQ affirmaient que la pénurie de main-d'œuvre est un problème important dans leur entreprise. L'enquête révélait également que les entreprises de la région prévoient perdre environ 25 % du total de leur main-d'œuvre au cours des 10 prochaines années, dont la moitié (12,5 %) qu'elles ne croient pas pouvoir remplacer².

L'immigration, la requalification des travailleurs, ainsi que le retour ou le maintien à l'emploi de travailleurs plus expérimentés continuent de représenter des solutions importantes afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Nous y reviendrons plus loin. Cela dit, de plus en plus de gens d'affaires de la Capitale-Nationale voient l'innovation et l'automatisation – ainsi que l'augmentation de productivité en découlant – comme la première solution à envisager pour pallier le manque de main-d'œuvre. Le sondage Léger réalisé en décembre 2022 pour le compte de la CCIQ est révélateur à cet égard. Nous avons demandé aux gens d'affaires quelles seraient les mesures permettant à leur organisation d'être mieux outillée pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre. Près de la moitié (46 %) ont évoqué des « incitatifs financiers visant à augmenter leur productivité (numérique, innovation, automatisation, etc.) », soit plus que toute autre mesure.

Or, des freins importants limitent actuellement la capacité des entreprises à innover. Outre le manque de temps (61 % des répondants) et d'argent (47 % des répondants), la moitié des gens d'affaires (51 %) interrogés affirment ne pas connaître les programmes de subventions offerts pour accélérer l'innovation, l'automatisation ou le virage numérique. Seulement 13 % ont une bonne connaissance de ces programmes et 30 % en connaissent quelques-uns. En outre, moins du quart (23 %) des entreprises de la région ont déjà eu recours à un tel programme de subventions. En ce sens, en plus de la création de nouveaux incitatifs, la CCIQ considère qu'une communication plus efficace doit être mise en place pour

¹ Source : Statistique Canada, Taux de chômage selon la région utilisée par le programme d'assurance-emploi, moyennes mobiles de trois mois, données désaisonnalisées, 6 janvier 2023

² Sondage Léger sur les perspectives d'innovation et la pénurie de main-d'œuvre, janvier 2023,

<https://cciquebec.ca/imports/medias/images/actualites/rapport-leger-x-cciq-sondage-innovation-05-01-2023.pdf>

que les entreprises d'ici soient en mesure de bénéficier des programmes existants leur permettant d'accélérer l'innovation, l'automatisation ou leur virage numérique. Pour y arriver, la CCIQ tend la main au gouvernement afin de mettre à profit son réseau et ses liens privilégiés avec les PME de la région.

Nous travaillons aussi sur un projet de « hub en innovation » afin d'aider les entreprises de la région à mieux se retrouver parmi les initiatives existantes et faciliter le développement de liens d'affaires. Ce hub pourrait être une occasion pour le gouvernement du Québec de contribuer positivement à la promotion de l'innovation.

Par ailleurs, considérant que les dirigeantes et dirigeants d'entreprises ont identifié le manque de temps comme un frein important pour innover, une simplification des processus permettant d'accéder à ces programmes est essentielle.

De plus, il est primordial pour la CCIQ que le gouvernement du Québec continue à soutenir les centres d'innovation. Par exemple, à Québec, nous avons la chance de bénéficier notamment de l'apport de l'INO. Nous devons nous assurer que les initiatives de ce type puissent être adéquatement financées et avec une plus grande prévisibilité.

Recommandations :

1. Travailler conjointement avec les regroupements d'affaires afin de mieux faire connaître les programmes d'aide existants en matière d'innovation, notamment en soutenant la mise en place par la CCIQ d'un **hub en innovation**.
2. Poursuivre le déploiement d'**incitatifs financiers** visant à soutenir les investissements des entreprises en innovation (automatisation, robotisation, intelligence artificielle, virage numérique, etc.), et **s'assurer qu'ils répondent plus adéquatement aux besoins** des entreprises.
3. **Simplifier au maximum les processus et les démarches administratives** permettant d'accéder à ces programmes d'aide, notamment pour les PME.
4. Assurer un financement prévisible et adéquat des centres d'innovation.

2.2. Main-d'œuvre

Avec un taux de chômage de 3 %, un des plus bas au pays, et près de 28 000 postes vacants³, la région de la Capitale-Nationale vit de défis de main-d'œuvre importants. Avec le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins dans les services publics, il devient de plus en plus difficile de trouver la main-d'œuvre adéquate et il faut s'assurer que les travailleurs disponibles de tous les horizons puissent contribuer au maximum à notre économie.

Il demeure donc crucial que des mesures incitatives permettant l'intégration et le maintien en emploi de divers bassins de travailleurs, que l'on pense notamment aux retraités, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap, soient mises en place et publicisées pour permettre aux entreprises d'en tirer profit pour soutenir l'économie d'ici.

Dans notre région, le taux d'emploi chez les 25 à 54 ans est l'un des plus élevés parmi toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada. Cependant, la situation diffère pour les travailleurs expérimentés. En effet, le taux d'emplois des 55 ans et plus est de 35,4 %, soit au 15^e rang des 35 RMR canadiennes⁴. Pour notre région, il est donc particulièrement important que de nouveaux incitatifs soient mis en place pour garder, ou ramener, les travailleurs expérimentés sur le marché du travail. Pour ce faire, il faut s'assurer que le marché du travail soit financièrement intéressant pour eux. Un des moyens que le gouvernement pourrait mettre en place facilement serait de permettre aux personnes 65 ans et plus qui reçoivent leurs prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ) de cesser leurs cotisations au régime lorsqu'elles continuent de travailler.

En parallèle, la CCIQ estime que le gouvernement doit poursuivre et accentuer les efforts afin d'attirer et retenir des immigrants économiques à l'extérieur de Montréal. Considérant la situation de l'emploi, la région de la Capitale-Nationale devrait accueillir minimalement une proportion d'immigrants correspondant à son poids démographique au Québec. Malheureusement, selon les données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, c'est seulement 5,9 % des personnes ayant immigré au Québec depuis 2010 qui se sont établies dans la Capitale-Nationale, qui compte pourtant pour 9 % de la population québécoise. À l'échelle du Canada, parmi toutes les principales régions métropolitaines canadiennes, Québec affiche la plus faible proportion d'immigrants permanents

³ Institut de la Statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/publication/postes-vacants-3e-trimestre-2022#region>

⁴ *Vision 2035 – Rassembler pour créer*, Chambre de commerce et d'industrie de Québec, p.14 : <https://www.cci.quebec.ca/fr/la-cciq/qui-sommes-nous/vision-2025/vision-2035>

au pays, avec un maigre 6,7 %. En cinq ans, cette proportion a crû de seulement 1 %.⁵ Force est d'admettre que les moyens déployés jusqu'à maintenant s'avèrent insuffisants.

Recommandations :

5. Développer des **mesures fiscales** favorisant l'intégration ou le maintien en emploi de divers bassins de travailleurs, que l'on pense notamment aux retraités, aux jeunes et aux personnes avec handicap.
6. Donner la possibilité aux bénéficiaires de la rente de retraite du RRQ, qui travaillent encore, de cesser de verser des **cotisations au régime**, tel qu'évoqué dans le document de consultation sur l'avenir du Régime de rentes du Québec, « Un régime adapté au 21^e siècle ».
7. **Continuer à faciliter l'intégration des travailleurs étrangers** à Québec, en fonction des besoins des entreprises, afin que Québec reçoive une juste part de ce bassin de main-d'œuvre.

2.3. Relocalisation des fonctionnaires : un projet à réévaluer

D'autre part, la CCIQ souhaite rappeler ses inquiétudes quant à l'annonce effectuée le 24 février 2022 par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant la délocalisation à venir de 5 000 emplois de l'administration publique. La CCIQ invite le gouvernement du Québec à mettre ce projet sur la glace, le temps de mieux évaluer les conséquences économiques d'une telle décision et d'instaurer des mesures visant à atténuer l'impact négatif qu'aura le Plan gouvernemental de régionalisation (PGR) sur la Capitale-Nationale.

En l'absence de données gouvernementales, la CCIQ a mandaté la firme Aviséo⁶ afin d'évaluer les effets pour la région de Québec du PGR, en juin 2022. En combinant les salaires et traitements des emplois délocalisés aux pertes économiques découlant des dépenses de consommation en moins, il est estimé que la région de Québec subirait, d'ici la fin du déploiement du PGR en 2028, des pertes économiques de 527 millions \$ et verrait disparaître plus de 7 000 emplois. Les pertes économiques se composeraient

⁵ « Bonne dernière au pays : la région de Québec attire peu d'immigrants », Diane Tremblay, le Journal de Québec, 6 janvier 2023 : <https://www.journaldequebec.com/2023/01/06/quebec-accueille-peu-dimmigrants>

⁶ Pour plus d'informations : <https://www.cciquebec.ca/imports/medias/images/actualites/etude-pgr.pdf>

de 371 millions \$ de salaires non versés et de l'élimination de 155 millions \$ de dépenses de consommation dans la région effectuées par 3 613 ménages.

Le secteur des services, déjà fragilisé par la crise sanitaire, serait directement touché par le PGR. En effet, 86 % des pertes économiques liées aux dépenses de consommation en moins dans la région de Québec toucheront le secteur des services et 14 % le secteur de la production de biens. Les secteurs du commerce de détail et de gros, et celui de l'hébergement et de la restauration seront particulièrement affectés. Il est estimé que ces secteurs généreront en moins respectivement 33,3 millions \$ et 9,8 millions \$ en valeur ajoutée.

Devant ces chiffres, le gouvernement du Québec a la responsabilité de mieux évaluer les impacts du PGR sur la région de la Capitale-Nationale et de rendre publiques les données dont il dispose sur le sujet. Entretemps, le PGR devrait être mis en veilleuse.

Recommandations

8. **Mettre sur pause** le déploiement du Plan gouvernemental de régionalisation de la fonction publique afin d'élaborer des **mesures d'atténuation** pour en contrer les impacts économiques, notamment pour le milieu de la restauration et de l'hébergement.
9. Rendre publiques les **données gouvernementales** sur le sujet.

2.4. Mobilité : sécuriser le financement du réseau structurant de transport en commun

Ces derniers mois, plusieurs représentants du gouvernement du Québec – à commencer par le premier ministre François Legault lui-même – ont envoyé des signaux positifs quant au financement du réseau structurant de transport en commun, dans un contexte d'inflation. En décembre, on apprenait que Québec et Ottawa absorberaient les dépassements de coûts du projet « dans la même proportion que celle convenue dans les estimations préliminaires. » C'est une excellente nouvelle que salue la CCIQ. Québec est la seule ville canadienne de plus de 500 000 habitants à ne pas compter sur un réseau structurant de transport collectif et il faut remédier à ce manque.

Dans cet esprit, nous invitons le gouvernement à sécuriser le financement en ajustant les sommes prévues à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Recommandation :

10. **Sécuriser le financement du réseau structurant** de transport en commun de Québec en ajustant les sommes prévues pour le projet figurant au Plan québécois des infrastructures (PQI).

2.5. InnoVitam : autoriser le financement de la zone d'innovation

La ville de Québec et le milieu des affaires ont développé InnoVitam, une zone d'innovation sur la santé préventive et durable. La reconnaissance officielle de la zone, souhaitée en 2023, constituera un levier important pour la région, à la fois en termes d'innovation que de développement socio-économique.

La santé préventive et durable, reconnue à travers le monde comme une des solutions réduire la pression sur le système de santé, s'inscrit en ligne directe avec les objectifs gouvernementaux du Plan Santé. La reconnaissance d'InnoVitam permettrait à Québec de se positionner rapidement sur la scène internationale dans un domaine où une forte croissance économique est prévue. En découlera aussi un effet attractif important pour des entreprises du domaine, en plus de créer une synergie entre les acteurs du secteur privé, du secteur public et des citoyens.

Les collaborations se multiplient. Les terrains sont prêts à accueillir les partenaires, suite à leur réhabilitation par la ville. Une vision complète d'aménagement du territoire est en finalisation. Tous les ingrédients sont réunis. Les zones d'innovation étant au cœur de la vision économique du gouvernement, nous croyons que le moment est venu pour appuyer InnoVitam. Dans le contexte de l'annonce de la fermeture de Medicago, le financement rapide de la zone d'innovation est d'autant plus important.

Recommandation :

11. **Reconnaître officiellement et financer InnoVitam** en tant que zone d'innovation par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie